Etoile Gestion

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce fonds. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

ETOILE JOUR - MAAF

Code ISIN : (C) FR0013202553

OPCVM de droit français géré par ETOILE GESTION, société de Amundi

Objectifs et politique d'investissement

Classification AMF ("Autorité des Marchés Financiers") : Monétaire court terme

En souscrivant à ETOILE JOUR - MAAF, vous investissez dans des titres de créance (obligations, bons du Trésor...) et dans des instruments du marché monétaire (certificats de dépôt, billets de trésorerie...) dont l'échéance maximale est de 1 an et 1 mois.

L'objectif de gestion consiste à obtenir, sur la durée de placement recommandée, une performance égale à celle de l'indice EONIA capitalisé, indice représentatif du taux du marché monétaire au jour le jour en zone euro, diminuée des frais courants.

Cependant dans certaines situations de marché, telles que le très faible niveau de l'EONIA, la valeur liquidative du fonds pourrait baisser de manière structurelle et affecter négativement son rendement, ce qui compromettrait l'objectif de préservation du capital.

Pour y parvenir, le gérant sélectionne des titres (y compris des OPC) en fonction de plusieurs axes : la stratégie d'anticipation et de gestion de la courbe des taux sur des durées allant de 1 jour à 3 mois, la sélection des secteurs les plus porteurs en fonction de la conjoncture économique et enfin la recherche d'émetteurs de qualité offrant une rémunération supérieure à l'EONIA.

Par ailleurs, et dans le respect de la politique de gestion du risque de crédit Amundi, groupe d'appartenance de la société de gestion, le gérant sélectionne des titres de créance et des instruments du marché monétaire de haute qualité en tenant compte également de leur durée de vie résiduelle. Ces titres sont choisis au sein d'un univers d'investissement déterminé préalablement selon un processus interne d'appréciation et de suivi des risques. Pour évaluer la qualité de crédit de ces instruments, la société de gestion peut se référer, lors de leur acquisition, de manière non exclusive, aux notations de catégorie « investment grade » des agences de notation reconnues qu'elle estime les plus pertinentes ; elle veille toutefois à éviter toute dépendance mécanique vis-à-vis de ces notations durant toute la durée de détention des titres.

Les titres en devises sont couverts contre le risque de change.

Le fonds peut détenir jusqu'à 100% de son actif net en parts ou actions d'OPC ou fonds d'investissement.

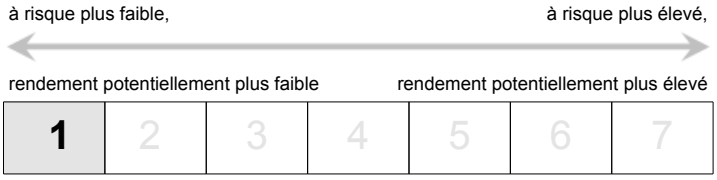
Le gérant peut utiliser des instruments financiers à terme à titre de couverture et conclure des acquisitions et cessions temporaires de titres.

Le résultat net du fonds et ses plus-values nettes réalisées sont systématiquement réinvestis.

Vous pouvez demander le remboursement de vos parts chaque jour, les opérations de rachat sont exécutées de façon quotidienne selon les modalités appliquées par le distributeur.

La durée minimum de placement recommandée est de 1 jour.

Profil de risque et de rendement



Le niveau de risque de ce fonds reflète principalement le risque du marché monétaire euro sur lequel il est investi.

Les données historiques utilisées pour le calcul de l'indicateur de risque numérique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM.

La catégorie de risque associée à ce fonds n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

Le capital initialement investi ne bénéficie d'aucune garantie.

Les risques importants pour l'OPCVM non pris en compte dans l'indicateur sont :

- Risque de crédit : il représente le risque de dégradation soudaine de la qualité de signature d'un émetteur ou celui de sa défaillance.
- Risque de contrepartie : il représente le risque de défaillance d'un intervenant de marché l'empêchant d'honorer ses engagements vis-à-vis de votre portefeuille.

La survenance de l'un de ces risques peut entraîner une baisse de la valeur liquidative du portefeuille.

Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	5,00 %
Frais de sortie	Néant
Ces taux correspondent au pourcentage maximal pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi (entrée) ou ne vous soit remboursé (sortie).	
Frais prélevés par le fonds sur une année	
Frais courants	0,12 % de l'actif net moyen*
Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances	
Commission de performance	Néant

Les **frais d'entrée et de sortie** affichés sont des frais maximum. Dans certains cas, les frais payés peuvent être inférieurs - vous pouvez obtenir plus d'information auprès de votre conseiller financier.

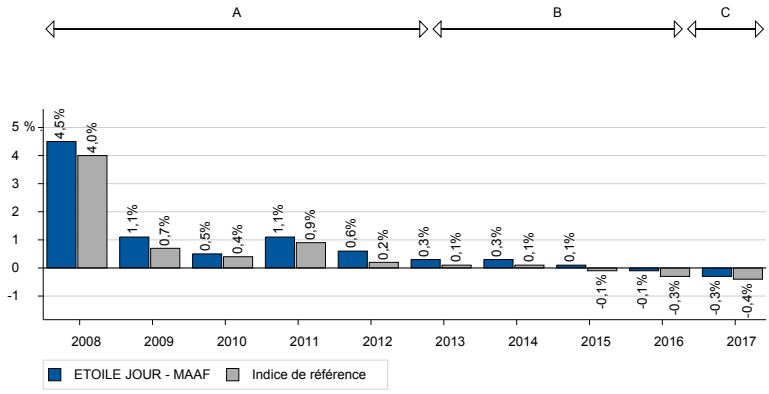
Les **frais courants** sont fondés sur les chiffres de l'exercice en cours. Ce pourcentage peut varier d'une année sur l'autre. Il exclut :

- les commissions de surperformance,
- les frais d'intermédiation, à l'exception des frais d'entrée et de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre OPC.

L'OPCVM n'ayant pas encore arrêté ses comptes, le pourcentage des frais courants présenté ci-contre est une estimation. Pour chaque exercice, le rapport annuel de l'OPCVM donnera le montant exact des frais encourus.

Pour plus d'information sur les frais, veuillez vous référer à la rubrique **« frais et commissions »** du prospectus de cet OPCVM, disponible sur simple demande auprès de la société de gestion.

Performances passées



A : Durant cette période, l'OPC était nourricier.

B : Reprise de l'historique de performance de la SICAV Etoile Jour gérée avec l'"EONIA" comme indicateur de référence.

C : Le FCP créé le 16 novembre 2016 a absorbé la SICAV, et a conservé la même stratégie d'investissement.

Les performances ne sont pas constantes dans le temps et ne préjugent pas des performances futures.

L'historique de performances présenté est celui de la SICAV "ETOILE JOUR" créée le 29 juin 2001et absorbé le 16 novembre 2016 par le présent FCP et de son indice de référence.

Les performance annualisées présentées dans ce disgramme sont calculées revenus nets réinvestis après déduction de tous les frais prélevés par le fonds.

Le FCP et sa catégorie de part ETOILE JOUR - MAAF ont été créés le 16 novembre 2016.

La devise de référence est l'euro (EUR).

Informations pratiques

Nom du dépositaire : SOCIETE GENERALE.

Informations supplémentaires relatives à l'OPCVM :

Le dernier prospectus et les derniers documents périodiques, ainsi que toutes autres informations pratiques, sont disponibles gratuitement auprès de la société de gestion.

Les détails actualisés de la politique de rémunération de la société de gestion sont disponibles sur son site internet ou gratuitement sur simple demande écrite auprès de celle-ci. Cette politique décrit notamment les modalités de calcul des rémunérations et avantages de certaines catégories de salariés, les organes responsables de leur attribution ainsi que la composition du Comité de rémunération.

La valeur liquidative est disponible sur simple demande auprès de la société de gestion, sur son site internet http://www.etoile-gestion.com, et sur les sites internet des établissements commercialisateurs.

Fiscalité :

Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de titres de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur de l'OPCVM.

Responsabilité :

La responsabilité de ETOILE GESTION ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

L'OPCVM n'est pas ouvert aux résidents des Etats Unis d'Amérique/"U.S. Person" (la définition de "U.S. Person" est disponible sur le site internet de la société de gestion http://www.etoile-gestion.com et/ou dans le prospectus).

L'OPCVM propose d'autres parts ou actions pour des catégories d'investisseurs définies dans son prospectus.

Cet OPCVM est agréé en France et réglementé par l'Autorité des marchés financiers (AMF).

La société de gestion ETOILE GESTION est agréée en France et réglementée par l'Autorité des marchés financiers (AMF).

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 1er février 2018.